



Championnat de France des Jeunes – Qualification Départementale – Vosges

Règlement intérieur – 2023

Article 1 :

Le Comité Départemental des Clubs d'Échecs des Vosges organise la « Qualification Départementale du Championnat de France des Jeunes » pour les catégories U08 à U16 (Petit Poussin à Minime).

Date des rencontres : du **18/11/2023**.

Lieu des rencontres : **Espace Tilleul – 16 rue du Général de Gaulle - 88400 Gérardmer**

Ce championnat est ouvert à toute joueuse ou tout joueur licencié(e) FFE A ou B d'un club vosgien pour la saison en cours. Il permet, sous certaines conditions, de se qualifier pour la phase Lorraine du Championnat de France des Jeunes qui se déroulera à Thionville du 27 au 29 février 2024.

La qualification départementale se jouera dans des tournois mixtes par catégorie d'âge :

- **U8** tournoi 60852 appariement Suisse homologué Ligue
appariement « toutes rondes A/R» homologué Ligue si moins de 7 participant(e)s
- **U10** tournoi 60853 appariement Suisse homologué Ligue
appariement « toutes rondes A/R» homologué Ligue si moins de 7 participant(e)s
- **U12** tournoi 60866 appariement Suisse homologué FFE (Fide)
- **U14** tournoi 60867 appariement Suisse homologué FFE (Fide)
- **U16** tournoi 60868 appariement Suisse homologué FFE (Fide)

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions sont uniquement faites via le club d'appartenance de la joueuse ou du joueur..

Les inscriptions seront closes le **mardi 14 novembre à 20 heures**. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription reçue postérieurement à cette date et cette heure limite.

Mail : cdechecs88@gmail ou directement dans le Google Sheets dont le lien a été fourni à chaque club

Article 3 : Règles et Appariements

Les Règles du Jeu d'Échecs sont celles publiées par la FFE (Livre de l'Arbitre) dans leur dernière version officielle. Les appariements se feront au « Système Suisse » ou en « toutes rondes » à l'aide du logiciel PAPI dans sa dernière version.

Seuls les joueuses et joueurs ayant fait contrôler leur licence FFE avant l'heure de clôture des inscriptions seront appariés pour la 1ère ronde.

Article 4 : Nombre de rondes et cadence

Cadence : tous les tournois se joueront à la cadence de 15 minutes + 5 secondes par coup joué.

Nombre de rondes : les tournois en appariement Suisse se joueront en 5 rondes.



Championnat de France des Jeunes – Qualification Départementale – Vosges

Règlement intérieur – 2023

les tournois en « toutes rondes » se joueront en Aller et Retour

Article 5 : Horaires

Vérification des licences : **le 18/11/2022 de 12h45 à 13h15**

Clôture des inscriptions : 13h15

Clôture des Tournois : le 18/11/2021 vers 18h30

Dates et horaires des rondes (sous réserve de la fin des parties dans les délais prévus):

1^{ère} ronde 13h30

2^{ème} ronde 14h15

3^{ème} ronde 15h00 (suivie d'une pose ; goûter offert par le Comité)

4^{ème} ronde 16h15

5^{ème} ronde 17h00

Article 6 : Droits d'inscription

Droits d'inscription : 5 € par enfant

Article 7 : Classement et qualification

Pour les tournois en système Suisse, le départage des exæquos : Buchholz tronqué, Buchholz et Performance.

Pour les tournois « toutes rondes » : Sonneborn-Berger, Performance

La liste des joueuses et joueurs qualifiés sera transmise au Directeur des Jeunes de la région Lorraine qui statuera sur leur qualification définitive ou non pour la phase régionale. Des joueuses et joueurs qui pour des raisons majeures n'auront pas pu participer à la phase départementale pourront être ajoutés, par décision du Bureau du Comité Départemental, à la liste des qualifications proposées.

Bien que les tournois soient mixtes, la qualification pour la phase interdépartementale du Championnat de France des Jeunes se fera indépendamment pour les filles d'une part et pour les garçons d'autre-part.

- Dans chaque catégorie d'âge, les joueuses qualifiées pour la phase Lorraine sont celles qui seront arrivées dans les trois premières filles ou, quel que soit leur classement, celles qui auront marqué la moitié des points plus au minimum un demi-point.
- Dans chaque catégorie d'âge, les joueurs qualifiés pour la phase Lorraine sont ceux qui seront arrivés dans les trois premiers garçons ou, quel que soit leur classement, ceux qui auront marqué la moitié des points plus au minimum un demi-point.

Article 8 : Récompenses

Des coupes seront remises aux 3 premier(e)s de chaque tournoi mixte.



Règlement intérieur – 2023

Une médaille sera remise à toutes les joueuses et à tous les joueurs qui n'auront pas reçu de coupe.

Article 9 : Forfaits

Une joueuse ou un joueur apparié(e) arrivant devant l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard sera considéré(e) comme forfait.

Une joueuse ou un joueur forfait n'est apparié(e) pour une ronde ultérieure que si elle ou il justifie son absence.

Toute joueuse ou joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu(e) du tournoi. Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 43 79 58 17 en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les joueuses et joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur, ou en cas d'égalité la joueuse ou le joueur ayant eu les Blancs, déclare le résultat de la partie à la table d'arbitrage.

Article 11 : Droit à l'image

Toutes les personnes présentes sont susceptibles d'apparaître sur des photos utilisées pour la promotion des échecs soit par les clubs d'échecs participants, soit par les journaux réalisant un reportage sur l'évènement. Les personnes qui ne souhaiteraient absolument pas apparaître dans un reportage photos doivent le signaler à l'organisateur avant la clôture des inscriptions.

Article 12 : Rappels

- L'annexe A.3 du livre de l'arbitre portant sur le jeu rapide stipule que la pénalité pour un coup illégal est de 1 minute (contre 2 minutes pour une partie lente).
- L'annexe A.5 du Livre de l'arbitre portant sur le jeu rapide sera en application dans tous les tournois.
- Les joueuses et joueurs doivent respecter « la Charte du joueur d'échecs » établie par la FFE.
- Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'une joueuse ou d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, il ou elle perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.
- Les joueuses et joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers une joueuse ou un joueur, la personne incriminée devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre pourra entamer une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Sanctions si les faits sont avérés.
- Les joueuses et joueurs doivent avoir une attitude convenable pendant et en dehors des parties d'échecs.



Championnat de France des Jeunes – Qualification Départementale – Vosges

Règlement intérieur – 2023

- L'analyse et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Il est Interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- Les joueuses et joueurs doivent éviter toute discussion concernant leur partie en cours de déroulement.
- Toute dégradation des locaux ou du mobilier entraînera une exclusion du championnat.

Article 13 :

Arbitre Principal : Jean-Pierre LIST arbitre AFO(2)

Arbitres-adjoint(e)s : Sandrine PERRIN arbitre AFC

Christian SIMON arbitre AFC

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Jean-Pierre LIST

L'Organisateur

Jean-Pierre LIST



CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.
- Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).